

Deux autres victimes retrouvées

LAC-MÉGANTIC — Deux nouvelles dépouilles ont été extirpées des décombres du centre-ville de Lac-Mégantic, hier, faisant passer à 37 le bilan des victimes retrouvées sur le site de la tragédie ferroviaire qui a dévasté la municipalité, il y a plus d'une semaine.

Il n'a pas été possible pour la Sûreté du Québec d'indiquer si les victimes retrouvées l'avaient été sur le site du tristement célèbre Musi-Café. Le porte-parole de la SQ, Michel Forget, s'est contenté d'affirmer que le lieu était un «endroit complexe» pour effectuer des recherches.

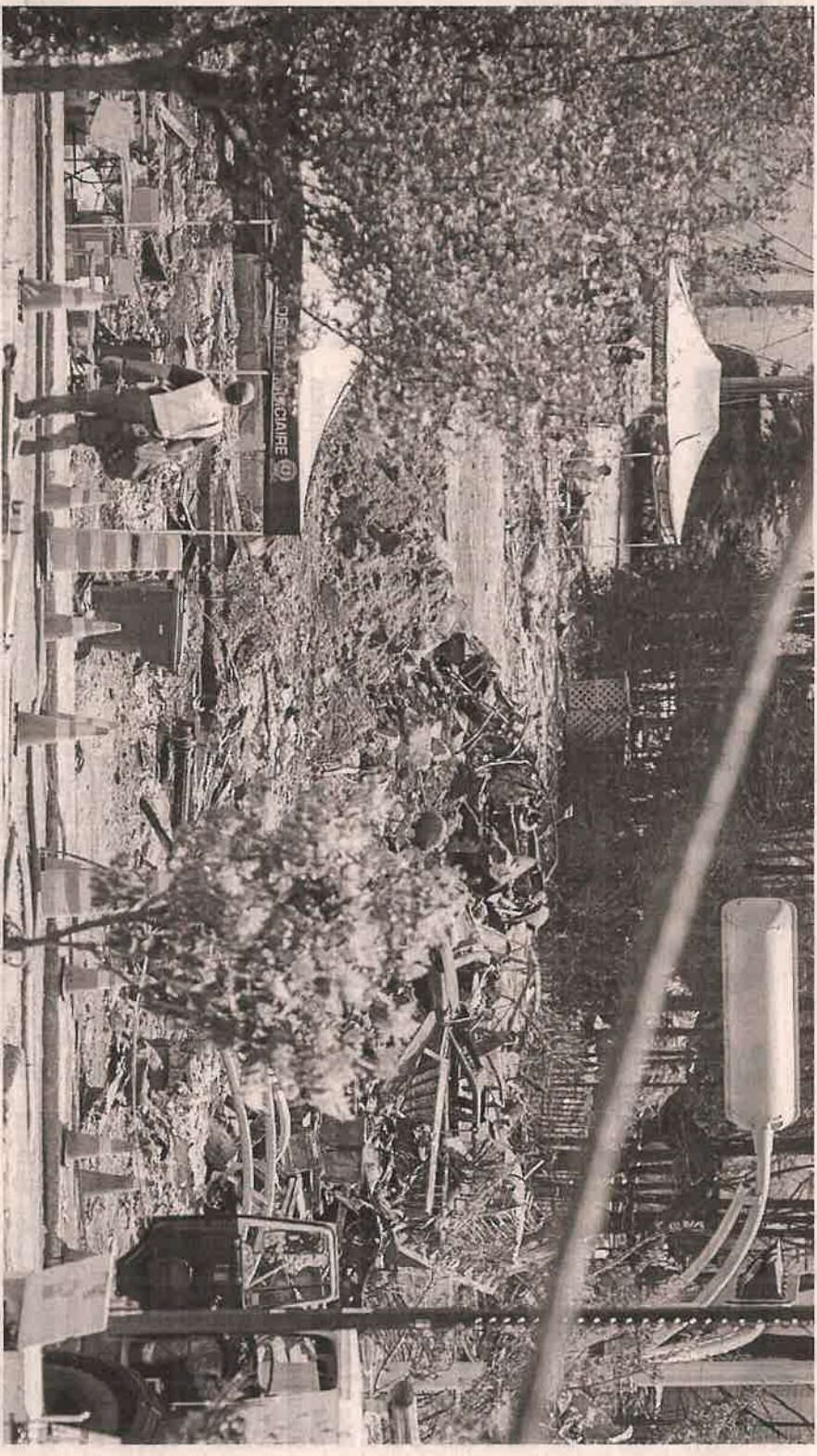
M. Forget a indiqué que les autorités sont toujours à la recherche de plus ou moins treize personnes dans la zone sinistrée. La SQ estime toujours à une cinquantaine le nombre de victimes de la tragédie.

La SQ a indiqué que les fouilles dans les décombres de la tragédie étaient toujours très difficiles. Deux enquêteurs ont éprouvé des malaises au cours des dernières heures en raison des conditions de travail. L'un a été affecté par un coup de chaleur, alors que l'autre a reçu un éclat dans un oeil. Par endroit, les personnes assignées aux recherches doivent évoluer dans des lieux où la température excède les 50 degrés Celsius.

Les efforts pour retrouver les dépouilles de toutes les victimes de la tragédie amènent les experts sur le site à travailler dès les petites heures du matin jusqu'à très tard le soir, a révélé la Sûreté du Québec. Lorsque ces recherches s'arrêtent, du pompage est effectué dans certaines fosses remplies de combustible.

Une interdiction de vol au-dessus de la «zone rouge» est encore en vigueur, a rappelé la Sûreté du Québec. M. Forget a indiqué que cette demande vise à «protéger la preuve», mais aussi à permettre à des équipes aériennes de la Sûreté du Québec d'effectuer leurs tâches sans entraves. Il a rapporté «quelques violations» de cette zone d'interdiction, sans pouvoir préciser qui aurait pu les commettre.

— La Presse Canadienne



Deux nouvelles dépouilles ont été extirpées des décombres du centre-ville de Lac-Mégantic, hier, faisant passer à 37 le bilan des victimes retrouvées sur le site de la tragédie ferroviaire.

Une requête en recours collectif contre la MMA est en marche

LA PRESSE CANADIENNE

LAC-MÉGANTIC — Une requête pour autorisation d'intenter un recours collectif a été déposée hier en Cour supérieure, à Sherbrooke, suite au déraillement meurtrier du train à Lac-Mégantic.

La société ferroviaire américaine Montreal, Maine & Atlantic (MMA) est visée, de même que les dirigeants Edward Burkhardt et Robert Grindrod, ainsi que le conducteur de locomotive Tom Harding.

La requête doit être présentée au tribunal le 16 septembre, a précisé Daniel Larochelle, principal avocat des plaignants dans cette affaire.

«Nous devons demeurer très prudents à ce stade-ci, mais vous pouvez penser à un montant important - de plus de 10 millions \$. Pour l'instant, nous devons faire autoriser le recours, et il est encore prématuré d'établir un montant», a indiqué Me

Larochelle, qui pratique depuis plus de 15 ans et connaît plusieurs des victimes de la tragédie de Lac-Mégantic. Entre cinq et huit de ses locataires auraient ainsi perdu la vie dans la nuit du 6 juillet, et son cabinet a été complètement soufflé par l'explosion.

Les requérants du recours collectif sont Guy Ouellet, dont la conjointe est décédée dans l'explosion, et Yannick Gagné, propriétaire du Musi-Café.

Trois employés de M. Gagné sont décédés dans l'incendie qui a complètement détruit son établissement. MM. Ouellet et Gagné ont refusé de parler aux journalistes lundi, renvoyant toute question à leurs avocats.

Le recours collectif vise à obtenir des compensations pour la perte de proches parents ou pour des préjudices corporels et matériels subis. Des réclamations pour la perte de biens et d'entreprises sont également prévues.

Yves Bourdon, membre du

conseil d'administration de la MMA, a déclaré hier qu'il ne pouvait faire aucun commentaire à ce stade-ci des procédures, et qu'il n'avait pas encore eu le temps de prendre connaissance de l'affaire.

Ruée des cabinets d'avocats

Une semaine à peine après la tragédie, les cabinets d'avocats, d'un côté comme de l'autre de la frontière, font la file dans l'espoir de récolter une part des possibles recours. Il n'apparaît toutefois pas encore clair si la poursuite aura lieu dans un tribunal du Canada ou des États-Unis.

Les poursuites pourraient être déposées au Québec, mais aussi au Maine, où se trouve le quartier général de la MMA, ou encore dans l'Illinois, siège de la société-mère, Rail World Inc. Un cabinet de Chicago spécialisé dans les accidents de transport estime que les plaignants pourraient empocher des

millions de dollars en poursuivant la société ferroviaire devant les tribunaux américains.

«Je crois que la meilleure façon d'illustrer mes propos est de vous rappeler qu'il n'y a pas de limites, en Illinois, pour le montant des dommages et intérêts à verser en cas de mort suspecte», a expliqué l'avocat Bradley Cosgrove, associé au cabinet Clifford Law Offices.

Me Cosgrove croit que les plaignants auront de meilleures chances d'obtenir un dédommagement plus important en Illinois qu'au Québec, où les accords conclus sont habituellement moins élevés, selon lui.

Au Maine, les dédommagements sont plafonnés à 500 000 \$.

S'il n'a contacté aucun résident de Lac-Mégantic, Me Cosgrove a expliqué que son cabinet avait échangé avec quelques avocats québécois pour discuter de la possibilité d'une poursuite dans l'Illinois.

Remaniement: une interlocutrice fédérale unilingue

OTTAWA — Une semaine après la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic, Stephen Harper procède à un remaniement de son cabinet et tasse en partie les deux ministres québécois qui s'occupaient de la crise. Et son choix d'une ministre unilingue anglophone pour s'occuper de la sécurité ferroviaire a fait sourcilier l'opposition.

Denis Lebel était ministre des Transports jusqu'au remaniement d'hier, donc en charge de la sécurité des trains.

À ce titre, il s'était rendu la semaine dernière à Lac-Mégantic pour constater la situation, assurer la présence du fédéral sur les lieux et évaluer les besoins.

M. Lebel a gardé son portefeuille aux Infrastructures et aux Collectivités, mais la portion «Transports» lui a été retirée, pour être confiée à la ministre Lisa Raitt qui ne parle pas français. Un obstacle potentiel pour rassurer la population de cette petite ville de l'Estrie.

Questionné à savoir pour quoi il a placé à ce poste une unilingue anglophone, M. Harper a rétorqué qu'il avait confiance en elle.

Lac-Mégantic est par ailleurs dans la circonscription du ministre Christian Paradis, qui a perdu son titre de lieutenant de Stephen Harper pour le Québec et s'est fait donner le portefeuille du Développement international, susceptible de le tenir loin de la province.

— La Presse Canadienne

Une cérémonie à la mémoire des victimes samedi prochain

LAC-MÉGANTIC — Une cérémonie à la mémoire des victimes de la tragédie sera célébrée le samedi 27 juillet. Cette messe commémorative se veut une occasion d'honorer la mémoire des quelque 50 personnes décédées ou disparues.

Le curé de Lac-Mégantic, Steve Lemay, a révélé hier après-midi que cet hommage collectif se déroulera

en l'église Sainte-Agnès. Il a indiqué que cette messe commémorative marquera une «étape importante» dans le processus de deuil des citoyens de la municipalité.

Le curé a indiqué qu'il serait attentif aux demandes des familles quant au déroulement de la cérémonie. Il a précisé qu'il ne s'agira pas de funérailles.

— La Presse Canadienne